
	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 1
	<b>INTRODUCTION</b>	2026

# Plan communal de Sauvegarde


	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 2
	<b>INTRODUCTION</b>	2026

## Mise à jour du PCS

<b>Version</b>	<b>Modifications apportées</b>	<b>Date</b>
V01-2025	1ere élaboration PCS	09/2022
V01-2025	Mise à jour PCS 2025	02/2025
V02-2025	Mise à jour à l'issue de l'exercice PCS	06/2025
V01-2026	Mise à jour 2026	05/2026

## Exercices réalisés

<b>Thème de l'exercice</b>	<b>Observations</b>	<b>Date</b>
Exercice Feu de forêt	Cf. compte-rendu d'observations	17/06/2025

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 3
	<b>INTRODUCTION</b>	2026


## Sigles et abréviations

AASC	Associations Agréées de Sécurité Civile
ARS	Agence Régionale de Santé
CAI	Cellule d'Accueil des Impliqués
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
RCSC	Réserve communale de Sécurité Civile
COD	Centre Opérationnel Départemental
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
COS	Commandant des Opérations de Secours
CSP	Centre de Secours Principal
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDPP	Direction Départementale de la Protection des Populations
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DO	Directeur des Opérations
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EMA	Ensemble Mobile d'Alerte
ERP	Etablissement Recevant du Public
PCC	Poste de Commandement Communal
PCO	Poste de Commandement Opérationnel
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PMV	Panneau à Message Variable
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sûreté (établissements Education Nationale)
PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels
PPRMT	Plan de Prévention du Risque Mouvement de Terrain
PSI	Plan de surveillance et d'Intervention
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
RAC	Responsable des Actions Communales
RCSC	Réserve Communale de Sécurité Civile
SIDPC	Service Interministériel de Défense et de la Protection Civile (Préfecture)
TMD	Transport de Matières Dangereuses

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 4
	<b>POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL</b>	2026

# Dispositif communal de gestion de crise

**SCHEMA D'ALERTE - PCC - ALERTE DES  
POPULATIONS - CAI**

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 5
	<b>POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL</b>	2026

<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE GESTION DE CRISE .....</b>	<b>4</b>
<b>SCHEMA D'ALERTE COMMUNAL .....</b>	<b>6</b>
<b>STRUCTURE DE LA CELLULE COMMUNALE DE CRISE .....</b>	<b>7</b>
Montée en puissance de l'organisation communale	7
Niveaux 2 et 3 - Cellule de suivi	7
Niveau 4 - Poste de Commandement Communal (PCC)	8
Structure du PCC	8
Responsables de cellules	8
Missions de chaque membre	9
	9
	10
	11
<i>Cellule communication</i>	12
	13
	14
	15
<b>LOCALISATION ET EQUIPEMENT DU PCC .....</b>	<b>16</b>
Localisation du PCC	16
Equipement du PCC	16
<b>FICHES REFLEXES .....</b>	<b>17</b>
Alerte des populations	17
Ouverture d'un centre d'accueil des impliqués (CAI)	19
Accueil téléphonique du public	22

## Schéma d'alerte communal

### VECTEURS D'ALERTE

Témoign d'un événement - Préfecture - Sapeurs-pompiers - Police municipale - Gendarmerie

**INFORME - PREVIENT - SIGNALE**



**EN HEURES OUVRABLES**

**HORS HEURES OUVRABLES**

**STANDARD  
DE LA MAIRIE**

**ASTREINTE ELUS**

**INFORME**



**MAIRE, PREMIERE ADJOINTE ET ADJOINT SECURITE  
ET DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES**

Sur alerte d'un événement inopiné ou dans le cadre de la vigilance

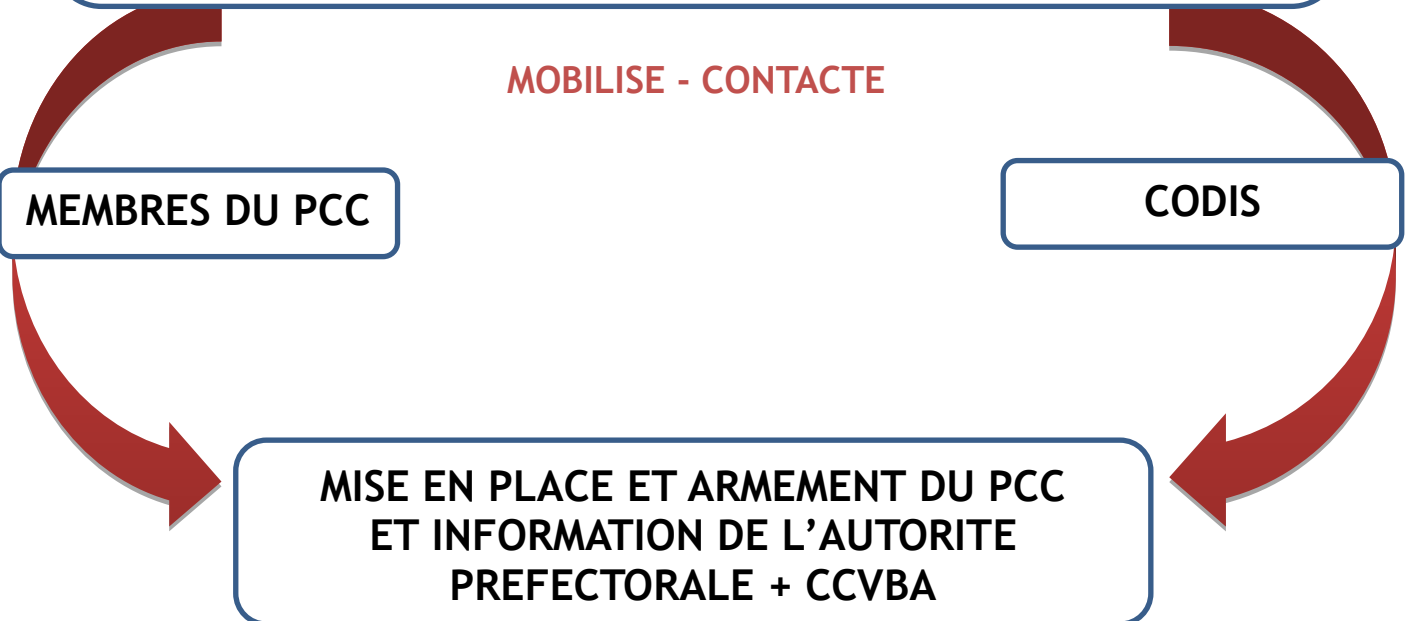
- ① Évaluation de la situation et de la nécessité de déclencher le PCS
- ② Si décision de déclenchement du PCS, demande de lancer l'alerte des populations

**MOBILISE - CONTACTE**

**MEMBRES DU PCC**

**CODIS**

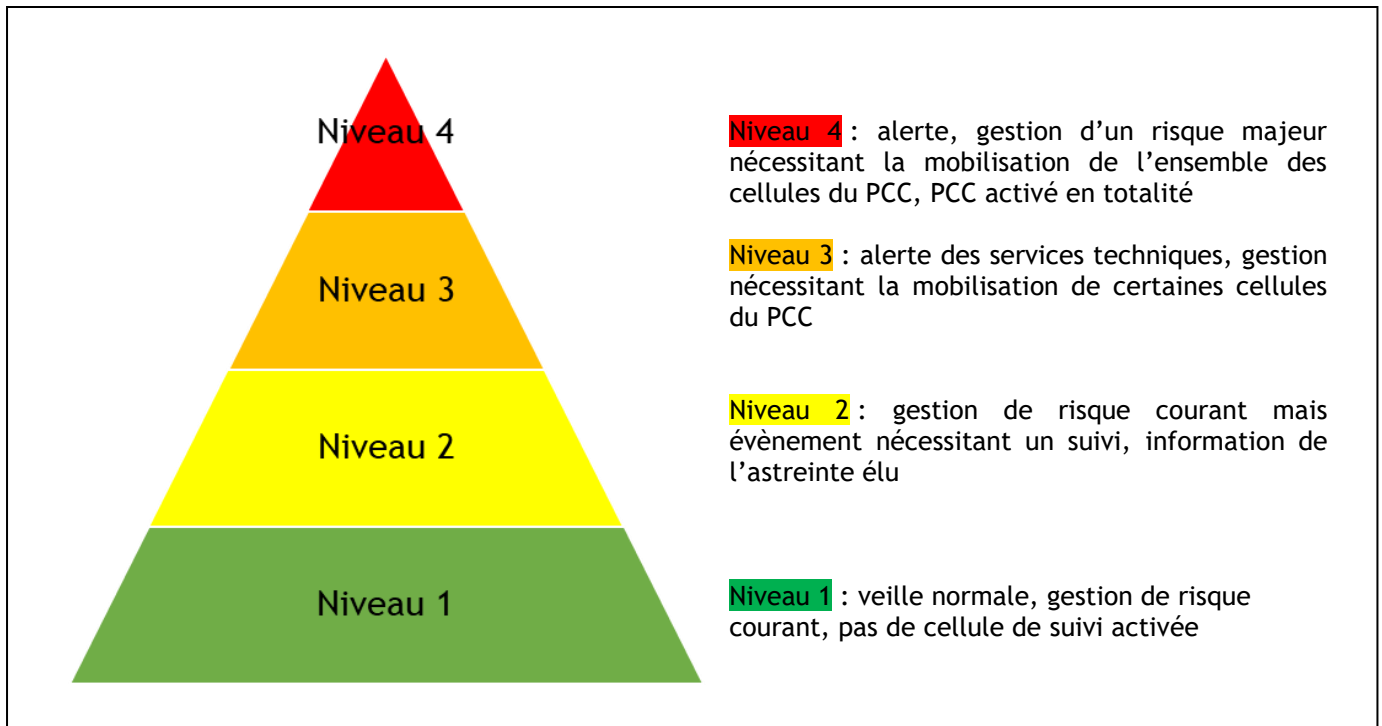
**MISE EN PLACE ET ARMEMENT DU PCC  
ET INFORMATION DE L'AUTORITE  
PREFECTORALE + CCVBA**





## Structure de la cellule communale de crise

### Montée en puissance de l'organisation communale



### Niveaux 2 et 3 - Cellule de suivi

#### Objectifs

- ✓ Alerter les cellules nécessaires à la gestion de l'évènement ;
- ✓ Assurer le suivi de l'évènement ;
- ✓ Mettre en place l'organisation nécessaire ;
- ✓ Anticiper l'activation du plan communal de sauvegarde (PCS) si besoin.

#### Composition

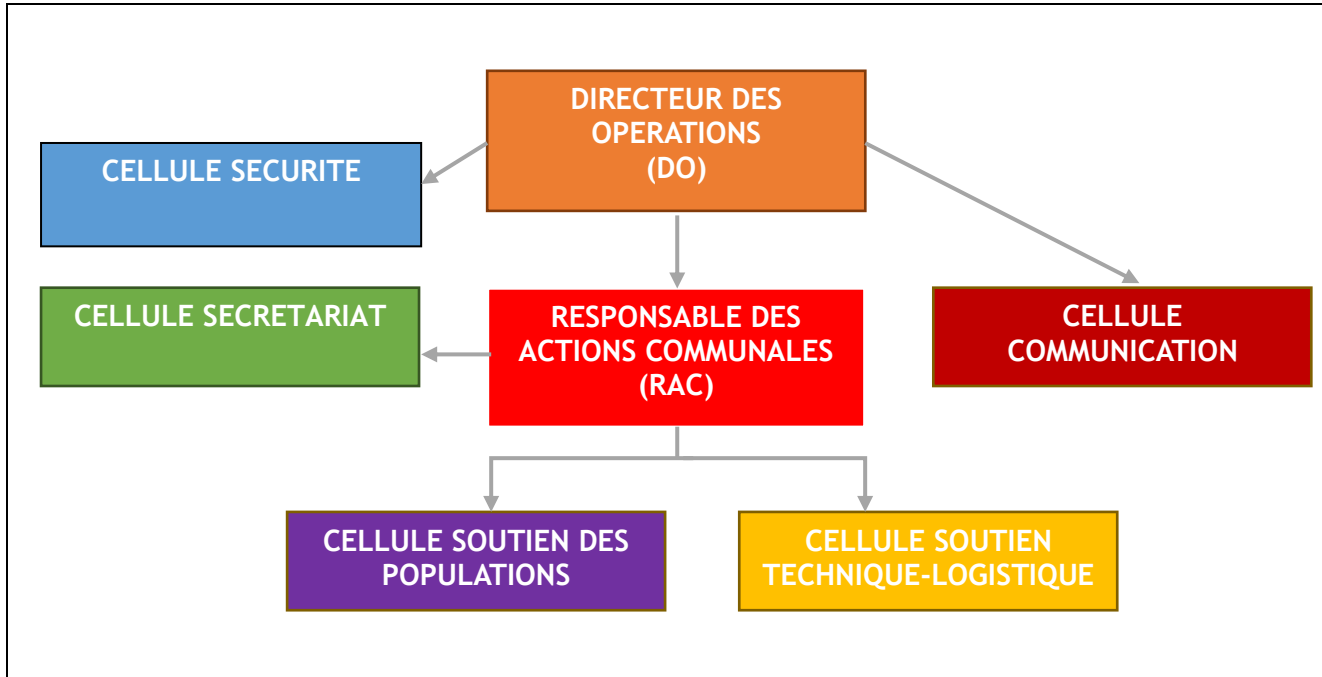
- ✓ Maire
- ✓ Premier adjoint
- ✓ Adjoint à la sécurité
- ✓ Directeur général des services
- ✓ Responsable technique
- ✓ Adjointe à la communication

Suivant l'évaluation de la situation, la cellule de suivi assure une information de la population et mobilise les services techniques et la police municipale pour réaliser une surveillance des points noirs sur la commune ou des interventions techniques.




## Niveau 4 - Poste de Commandement Communal (PCC)

### Structure du PCC



### Responsables de cellules

CELLULES	RESPONSABLES	SUPPLEANTS
DO	Pascale LICARI, Maire	Claude MODONUTTI, 1 <sup>er</sup> adjoint
RAC	Chrystel L'EBRELLEC, DGS	Jean-Denis SANTIN, adjoint à l'amélioration et protection du cadre de vie, sécurité des biens et des personnes
SECRETARIAT	Mathieu PETIT	Cécile BRULE
COMMUNICATION	Aurore DESGRIPPES, conseillère municipale déléguée à la communication	Raphaël OLIVA, adjoint délégué aux sports, associations, tourisme
SOUTIEN DES POPULATIONS	Brigitte VINCENTELLI, conseillère municipale déléguée aux Affaires sociales	Anne-Claire MORMENTYN, conseillère municipale
SOUTIEN TECHNIQUE-LOGISTIQUE	Nicolas CHERMOT, responsable des services techniques	Jean-Denis SANTIN, adjoint à l'amélioration et protection du cadre de vie, sécurité des biens et des personnes, Alexandre SKOTARCZAK, conseiller municipal délégué aux travaux
SECURITE	Marlène CARASCO, policier intercommunal	/

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 9
	<b>POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL</b>	2026

## Missions de chaque membre

### Directeur des Opérations (DO)

**Responsable : Pascale LICARI, Maire**  
**Suppléant : Claude MODONUTTI, 1<sup>er</sup> adjoint**

Le Maire exerce les fonctions de DO sur sa commune, assure la liaison avec le commandant des opérations de secours (COS), auquel il fixe ses objectifs. Il exerce ses responsabilités communales en qualité de chef du poste de commandement communal (PCC).

#### Phase de vigilance - Suivi d'évènement (risques météo, crues, canicule...)

- Le Maire réunit la cellule de suivi qui évalue la situation et surveille son évolution.
- Il informe si nécessaire la population.

#### Phase d'activation - Mise en place du PCC

- Le Maire décide du déclenchement du PCS.
- Il demande à son secrétariat d'alerter les autres membres du PCC.
- Il informe le Préfet de l'activation du PCS et lui confirme ses coordonnées téléphoniques.
- Il valide, en sa qualité de DO, la communication et la relation avec les médias.

#### Pendant la gestion de crise


- Il fixe les objectifs majeurs, valide les propositions du COS.
- Il décide des premières mesures de sauvegarde de la population : évacuation, interdiction d'accès aux zones menacées, hébergement, etc.
- Il peut procéder à des réquisitions et peut prendre des arrêtés d'interdiction ou d'autorisation exceptionnelle.
- En cas de décès de victimes, il met en place une chapelle ardente.
- Il informe le Préfet des mesures prises.
- Il adapte le dispositif et les actions de la commune à l'évolution de la situation.

#### Après la crise

- Il ordonne la désactivation du PCC et informe le Préfet.
- Il coordonne les opérations de retour à la normale.
- Il mobilise les volontaires pour les opérations de nettoyage et de retour à la normale.
- Il met en place une structure d'aide aux sinistrés : relogement, rétablissement des réseaux, assistance médico-sociale, démarche d'indemnisation.
- Il organise et préside une réunion de retour d'expérience dont le bilan lui permettra de compléter ou de modifier son PCS le cas échéant.

Si l'évènement dépasse les capacités ou les limites communales,  
le Préfet devient DO.

Dans ces conditions, le Maire assume toujours ses responsabilités  
communales en qualité de chef du PCC  
et conserve un rôle essentiel en matière de soutien aux populations

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 10
	<b>POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL</b>	2026

## Responsable des actions communales (RAC)

**Responsable : Chrystel L'EBRELLEC, DGS**

**Suppléant : Jean-Denis SANTIN, adjoint à l'amélioration et la protection du cadre de vie, sécurité des biens et des personnes**

Le RAC assure la liaison avec le DO et s'assure de l'exécution des actions communales décidées par le DO. La fonction de RAC doit être bien distincte de celles de DO et de COS, afin qu'il n'y ait aucune ingérence entre ces différents acteurs et décideurs.

### **Activation du Poste de Commandement Communal**


- Dirige l'installation de l'équipement matériel du PCC avec le concours de la cellule secrétariat.
- Ouvre la main courante, informatisée ou manuscrite (pièce essentielle notamment en cas de contentieux), et en assure la tenue dans l'attente de la mobilisation de la cellule secrétariat.

### **Pendant la crise**

- Il conseille le Maire dans la gestion de crise.
- Il met en œuvre les décisions prises par le DO et lui rend compte de leur bonne exécution.
- Il est responsable de la mise en œuvre de la chaîne communale de commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels de la commune. A ce titre, il peut réquisitionner à la demande du DO, les moyens nécessaires.
- Il assure la cohérence générale du dispositif et l'adapte suivant la nature et l'ampleur du sinistre.
- Il effectue la synthèse des informations issues du terrain, recueillies par les responsables des cellules soutien des populations et soutien technique-logistique.

### **Après la crise**

- Il participe et anime la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire.

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 11
	<b>POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL</b>	2026

## Cellule secrétariat

**Responsable : Mathieu PETIT, Rédacteur territorial**  
**Suppléant : Cécile BRULE, adjoint administratif**

### **Activation Poste de Commandement Communal**

- Organise l'installation de l'équipement matériel du PCC.
- Ouvre la main courante, informatisée ou manuscrite (pièce essentielle notamment en cas de contentieux), et en assure la tenue pendant toute la durée de la crise.

### **Pendant la crise**

#### **Secrétariat du PCC**


- Assure l'accueil téléphonique du PCC, et renseigne les acteurs du PCS.
- Assure la logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papier, etc.).
- Assure l'établissement et la transmission des documents émanant du PCC (envoi et transmission des télécopies, mails, etc.).
- Tient à jour la main courante des événements.

#### **Point d'accueil du public téléphonique**

- Répond aux appels de la population.

### **Après la crise**

- Transmet la fin d'alerte.
- Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire.

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 12
	<b>POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL</b>	2026

## Cellule communication

**Responsable : Aurore DESGRIPPES, conseillère municipale déléguée à la communication**  
**Suppléant : Raphaël OLIVA, adjoint délégué aux sports, associations, tourisme**

### **Pendant la crise**

#### **Liaison avec les médias**

- Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias et en informe le Maire.
- Assure la liaison avec les chargés de communication des autorités en lien avec le Maire.
- Gère les sollicitations médiatiques en lien avec le Maire.

#### **Préparation de la communication vis-à-vis de la population**

- Assure la communication vis-à-vis des habitants de la commune.
- Prépare les messages d'alerte à la population
- Assure la diffusion des messages d'alerte sur les supports numériques.

#### **Alerte et suivi des établissements publics et privés**


- Met en alerte les responsables d'établissements recevant du public communaux et privés.
- S'assure de l'information des établissements recevant du public communaux et privés, des établissements scolaires, sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation...).
- Assure le suivi de ces établissements tout au long de la crise.

#### **Après la crise**

- Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire.

#### **Personnes mobilisables pour les missions de la cellule :**

- Elus : Mélanie LEROY

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 13
	<b>POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL</b>	2026

## Cellule soutien des populations

**Responsable : Brigitte VINCENTELLI, conseillère municipale déléguée aux affaires sociales**  
**Suppléant : Anne-Claire MORMENTYN, conseillère municipale**

### Pendant la crise

#### **Accueil, recensement et soutien aux sinistrés dans le Centre d'Accueil des Impliqués (CAI)**

- Assure la gestion et l'animation du CAI (accueil et recensement des personnes sinistrées dans le centre d'accueil).
- Mobilise, si besoin, les associations agréées de sécurité civile (AASC) : logistique hébergement, ravitaillement, soutien psychologique.
- Organise l'approvisionnement des habitants (eau potable, etc.), en liaison avec la cellule logistique et les AASC.
- Transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au PCC (évaluation de la situation et de son évolution).

#### **Gestion des personnes vulnérables**

- S'assure de l'information des personnes vulnérables sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation...).
- Assure le suivi de ces personnes tout au long de la crise.

#### **Gestion des dons**


- Gère les dons matériels et les bénévoles (hors associations).

#### **Après la crise**

- Met en œuvre une cellule d'aide administrative aux sinistrés.
- Participe à la transmission de la fin d'alerte auprès de la population.
- Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire.

#### **Personnes mobilisables pour les missions de la cellule :**

- Elus : Anne-Sophie HEUILLE
- Bénévoles, membres du CCAS : Michèle AUGUSTE, Michèle CHAMPY, Monique OLIVIER, Andrée SANTIN

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 14
	<b>POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL</b>	2026

## Cellule logistique-moyens

**Responsable : Nicolas CHERMOT, responsable des services techniques**

**Suppléant : Jean-Denis SANTIN, adjoint à l'amélioration et protection du cadre de vie, sécurité des biens et des personnes ou Alexandre SKOTARCZAK, conseiller municipal délégué aux travaux**

### **Pendant la crise**


- Mobilise le personnel des services techniques.
- Alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc.).
- Met à disposition le matériel technique de la commune (ex : engins, etc.).
- Ouvre et assure la logistique (acheminement, mise en place des besoins matériels et approvisionnement) du CAI et des autres structures d'accueil et d'hébergement de la commune.
- Participe à l'évacuation préventive, le relogement d'urgence et le ravitaillement.
- Organise le transport collectif des personnes.
- S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmissions.
- Maintient en fonctionnement et/ou remet en état les réseaux et les voiries prioritaires/stratégiques.
- Guide les secours.
- Met en place le plan de circulation adapté en fonction de l'évolution du phénomène.
- Met en place les mesures de sécurisation/barriérage.

### **Après la crise**

- Informe les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise.
- Récupère le matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise.
- Participe à l'aide à la réhabilitation (remise en état des voiries, des équipements et des bâtiments).
- Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire.

### **Personnes mobilisables pour les missions de la cellule :**

- Elus : Didier GUERIN
- Agents du service technique

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 15
	<b>POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL</b>	2026

## Cellule sécurité


**Responsable : Marlène CARASCO, policier intercommunal**  
**Suppléant : /**

### **Pendant la crise**

- Participe à la mise en œuvre des moyens et des mesures de sauvegarde, d'évacuation et d'accueil des sinistrés.
- Participe à la mise en place du plan de circulation adapté en fonction de l'évolution du phénomène.
- Guide les secours.
- Participe à la mise en place de l'évacuation des sinistrés vers les centres d'accueil.
- Participe à la surveillance des zones à risques.

### **Après la crise**

- Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire.

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 17
	<b>POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL</b>	2026

# Fiches réflexes

## Alerte des populations

### DETAIL DES MOYENS D'ALERTE A LA POPULATION

MOYEN D'ALERTE	RESPONSABLE(S) DE LA MISE EN OEUVRE
Porte-à-porte	Maire
Véhicule sonorisé police intercommunale	Maire
Facebook de la commune	Maire
Site internet de la commune	Maire
Application ILLIWAP de la commune	Maire
Sirène	Maire

### DEFINITION DU MESSAGE D'ALERTE

Rédiger un message court et simple en coordination avec le DO à partir des messages type d'alerte ci-dessous :

- Décrire la situation : nature du sinistre ou de l'alerte, quartiers concernés, etc.
- Donner les directives éventuelles : évacuation, mise à l'abri, ouverture d'un centre d'accueil.
- Rappeler les consignes de sécurité à suivre.

### MESSAGES D'ALERTE TYPE

**La formulation des messages d'alerte et d'information de la population et des médias est réalisée par le responsable communication, validée par le DO.**


Evènement	Consignes à diffuser au cours de l'évènement
<b>Crues torrentielles, Coulées boueuses</b>	« Un débordement de xxx est attendu dans les prochaines heures. Veuillez respecter les consignes suivantes : 1) Rentrez chez vous / rendez-vous au centre d'accueil situé à ..... 2) Ecoutez la « radio locale » ..... 3) Respectez les consignes des autorités »
<b>Mouvement de terrain :</b> - Eboulements ou chutes de blocs de pierres - Glissements de terrains	« Un mouvement de terrain vient d'être observé dans votre quartier. Veuillez respecter les consignes suivantes : 1) Quittez votre habitation en prenant quelques vêtements et vos médicaments 2) Rendez-vous dans le centre d'accueil situé à ..... 3) Fermez votre habitation à clé, et coupez eau / gaz / électricité »



**POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL**

2026

<b>Séismes</b>	« Un séisme est en train de se produire sur la commune, veuillez respecter les consignes suivantes : 1) Restez chez vous et mettez-vous près d'un mur ou sous des meubles solides et éloignez-vous des fenêtres 2) Si vous êtes à l'extérieur, ne restez pas sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer 3) Si vous êtes en voiture : arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses 4) N'allumez pas de flammes 5) Ecoutez le « radio locale » ..... 6) Respectez les consignes des autorités »
<b>Feux de forêt</b>	« Un feu de forêt a été constaté dans votre quartier, veuillez suivre les instructions suivantes : 1) Restez chez vous ou mettez-vous à l'abri dans une pièce isolante 2) Fermez portes et fenêtres, avec une protection sur la bouche 3) Fermez toutes les ouvertures d'air et couper le gaz et électricité si possible 4) Ecoutez la « radio locale » ..... 5) Respectez les consignes des autorités »
<b>Transport de matières dangereuses</b>	« Un accident de transport de matières dangereuses a été constaté dans votre quartier, veuillez suivre les instructions suivantes : En cas de fuite de produit : 1) Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner 2) Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit 3) Ne pas fumer 4) Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique 5) Respectez les consignes des autorités »

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 19
	<b>POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL</b>	2026

## Ouverture d'un centre d'accueil des impliqués (CAI)

### PLAN D' ACTIONS A SUIVRE

- ✓ Déterminer globalement le nombre de personnes à accueillir
- ✓ Ouvrir la salle retenue et mobiliser les agents communaux ou les élus pour l'accueil
- ✓ Mobiliser si besoin les Associations agréées de sécurité civile
- ✓ Définir un responsable du centre et répartir le personnel ou les élus en plusieurs équipes pour s'occuper des différents espaces
- ✓ Organiser la disposition du centre et installer le matériel (selon la nature des espaces ouverts)
- ✓ Mobiliser les services techniques pour assurer la logistique et la maintenance du site
- ✓ Faire acheminer le matériel nécessaire à l'accueil et au soutien des sinistrés

### CONFIGURATION D'UN CENTRE D'ACCUEIL DES IMPLIQUES


Différents espaces sont à délimiter :

**1. Recensement, réconfort et orientation de la population recueillie dans le centre d'accueil des impliqués**

Mise en œuvre du recensement, réconfort et orientation de la population recueillie dans le centre d'accueil des impliqués

	ACTIONS	FICHES OUTILS
<b>ORGANISER UN ESPACE DÉDIÉ AU RECENSEMENT DES PERSONNES ACCUEILLIES (EX : DANS HALL D'ENTRÉE)</b>	Acheminer et mettre en place le matériel nécessaire : tables, chaises, fournitures administratives, ordinateur... avec l'appui de la cellule soutien technique-logistique	
	Attribuer le personnel nécessaire à la réalisation du recensement (adjoints, personnel volontaire...)	
<b>TRANSMETTRE LES CONSIGNES AU PERSONNEL D'ACCUEIL SITUÉ SUR LES CENTRES D'ACCUEIL DES IMPLIQUÉS</b>	Pour organiser le recensement des personnes accueillies	
	Pour orienter les personnes en difficulté vers d'autres structures de la chaîne de soutien (assistance matérielle, soins médicaux-psychologiques, hébergement...).	
<b>ORGANISER UN ESPACE RÉCONFORT-ORIENTATION</b>	Réconfort : composé d'une période d'échange et d'écoute et d'une période de ravitaillement d'urgence. Cette phase permet à la population de se « couper de l'événement » et de lui donner un sentiment de sécurité	
	Orientation : mise en relation de la personne prise en charge avec les autres structures de la chaîne de soutien (hébergement, assistance matérielle...)	

Selon les situations, la structure peut également comporter d'autres espaces :

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 20
	<b>POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL</b>	2026

## 2. Ravitaillement d'urgence

Afin de couvrir les premières vingt-quatre heures qui suivent l'événement. Les repas doivent pouvoir être consommés sans préparation (« panier froid »). Prévoir dans la mesure du possible, des boissons chaudes et des repas chauds.

ACTIONS		FICHES OUTILS
<b>RECENSER LES BESOINS</b>	Recenser les besoins auprès du centre d'accueil des impliqués (nombre de personnes prises en charge)	
<b>MOBILISER LES MOYENS DE RESTAURATION</b>	S'approvisionner au regard des besoins recensés (repas type, repas de substitution pour allergies alimentaires, repas pour bébé...)	
<b>REPENDRE AUX BESOINS</b>	Organiser la mise en place d'un espace dédié au ravitaillement sur le centre d'accueil des impliqués avec l'appui de la cellule soutien technique-logistique (acheminement tables, chaises, vaisselle...)	<i>Annuaire de crise Ravitaillement</i>
	Organiser l'acheminement des repas vers le centre d'accueil des impliqués	

### Autres structures de la chaîne de soutien

## 3. Hébergement d'urgence

Public concerné : populations ne disposant plus de leur habitat et n'ayant pas de solution alternative ou populations en transit et bloquées à la suite d'un événement.





## 4. Information et soutien administratif

Tenir les populations informées avec des éléments fiables sur l'événement, sur des mesures en cours et des évolutions attendues.

## 5. Assistance matérielle

Cette assistance est essentiellement assurée par des associations caritatives. Elle vise à distribuer des effets de première nécessité (vêtements, nécessaires d'hygiène...).

## LIEUX D'IMPLANTATION DES CAI

Etablissement	Priorité	Risques	Cartographie n°	Surface en m <sup>2</sup>	Adresse	☎ sur place	Chauffage	Sanitaires	Cuisine	Parking à proximité
Salle polyvalente et salle des associations	1		2	400	3 Square de l'Abbé Paulet	/	oui	oui	/	oui
Salle de motricité de l'école élémentaire Nyssen	2		4	100	Rue des écoles	04 90 54 42 03	oui	oui	oui	oui
Salle de motricité de l'école maternelle L'Arcoule	3	 Aléa faible 	5	80	Rue de l'ancienne gare	04 90 93 79 25	oui	oui	oui	oui

### Exposition aux risques



**Inondation** Données du PLU




**Feu de forêt**

Espaces exposés de la DDTM  
13 soumis aux obligations  
légales de débroussaillage



**Transport de  
matières  
dangereuses (TMD)  
par route**

A 100 mètres d'un axe  
routier principal  
susceptible de générer  
du TMD

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 22
	<b>DIAGNOSTIC DES RISQUES</b>	2026

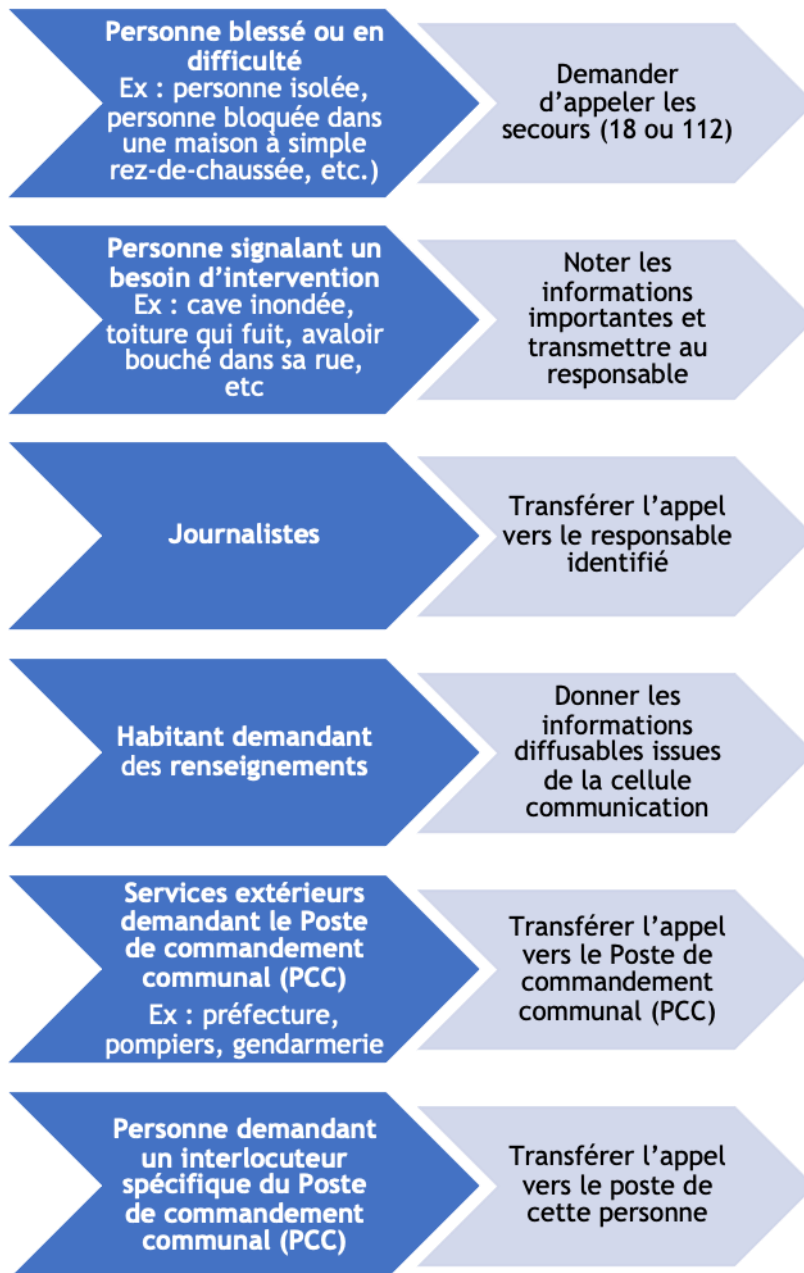
## Accueil téléphonique du public


### Objectifs

- Répercuter les appels au bon interlocuteur
- Renseigner et guider la population


Le(s) standardiste(s) ne doit se charger que des appels entrants.

### Exemples d'appels et de gestion associée




	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 23
	<b>DIAGNOSTIC DES RISQUES</b>	2026

# DIAGNOSTIC DES RISQUES

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 24
	<b>DIAGNOSTIC DES RISQUES</b>	2026

<b>DIAGNOSTIC DES RISQUES .....</b>	<b>23</b>
RISQUE FEU DE FORET .....	25
RISQUE INONDATION .....	27
RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN .....	29
RISQUE SISMIQUE .....	30
RISQUE CANICULE .....	32
RISQUE EPIDEMIE-PANDEMIE .....	34
PERTURBATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE .....	35
RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES PAR VOIE ROUTIERE ET CANALISATION .....	36
RISQUE CYBER .....	368
RISQUE SANITAIRE.....	42
RISQUE EFFONDREMENT DE BÂTIMENT .....	43

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 25
	<b>DIAGNOSTIC DES RISQUES</b>	2026



## Risque feu de forêt

### Le risque sur la commune


ALEA	FEU DE FORET
<b>SCENARIO</b>	En région méditerranéenne, les zones de contact entre l'urbanisation et les massifs forestiers sont très fortement vulnérables aux incendies de forêt et concentrent la plupart des départs de feu.
<b>SECTEURS CONCERNES</b>	Toute la commune. Une attention particulière doit être portée sur les habitations isolées et aux habitations à l'interface des espaces urbanisés et de la lisière boisée.
<b>HISTORIQUE</b>	<p>Juin 2017 Un incendie s'est déclaré à proximité du théâtre de verdure. Deux groupes d'intervention de pompiers ont été déployés sur place et le feu a été rapidement éteint.</p> <p>Par ailleurs, la commune a connu depuis 1973 seulement deux incendies d'une surface supérieure à un hectare :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 13 mars 1973 : 2 hectares,</li> <li>- 8 août 1986 : 1,5 hectares.</li> </ul>

### La gestion de crise


Actions à mettre en place

#### Dès réception de l'alerte

N°	ACTION A MENER	QUI	FICHES REFLEXE-SUPPORT OBSERVATIONS
1	Réceptionner l'alerte	Maire ou Première adjointe	
2	Réunir la cellule de suivi et en informer le Préfet		
3	Prendre contact avec le SDIS 13 pour faire un point sur la situation, l'évolution attendue et éventuellement le besoin d'assistance logistique	Cellule de suivi	Contacteur le 18 ou 112
4	Informers les membres du poste de commandement communal (PCC) pour être prêts à réagir si la situation se détériore		<b>Annuaire de crise</b>
5	Tenir la main courante de l'événement		
6	Envoyer un représentant du Maire au poste commandement opérationnel (PCO) mis en place sur le terrain par les sapeurs-pompiers	Elu	
7	Suivant l'évolution de la situation, activer le PCC	Maire ou Première adjointe	
8	Sur demande du commandant des opérations de secours (COS) et en lien avec les forces de l'ordre, mettre en place un périmètre de sécurité et des déviations de circulation pour empêcher tout accès à la zone d'intervention et faciliter l'accès des secours	Cellule soutien technique-logistique	
9	Appeler les gestionnaires de réseaux pour information sur la situation		<b>Annuaire de crise</b>
10	Définir si des personnes inscrites sur la liste du registre des personnes vulnérables vivent dans la zone de risque. Si oui, contacter chacune de ces personnes.	Cellule soutien des populations	<b>Registre des personnes vulnérables</b>
11	Mettre en place une information des populations (rappel des consignes).	Cellule communication	

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 26
	<b>DIAGNOSTIC DES RISQUES</b>	2026

N°	ACTION A MENER	QUI	FICHES REFLEXE-SUPPORT OBSERVATIONS
12	Si la situation se prolonge (plus de deux heures), demander au COS s'il est nécessaire d'organiser le ravitaillement des équipes d'intervention	Cellule soutien des populations	
13	Organiser régulièrement des points de situation afin de faire un point sur les actions en cours (tous services confondus : mairie et services extérieurs)	Maire	
14	Si le COS demande d'organiser une évacuation des riverains : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser la cellule Soutien des populations pour ouverture d'un centre d'accueil ;</li> <li>- Définir les itinéraires d'évacuation et le mode d'évacuation (voiture, à pied, etc.) en concertation avec les sapeurs-pompiers ;</li> <li>- Mobiliser la police municipale et les services techniques afin d'encadrer l'évacuation (relais de l'alerte, orientation et circulation) ;</li> <li>- Informer le Préfet.</li> </ul>	Poste de commandement communal	<b>Fiche réflexe Ouverture d'un centre d'accueil des impliqués</b>
15	Réquisitionner les moyens humains et matériels manquants et disponibles sur la commune. Si nécessaire faire les demandes complémentaires auprès de la préfecture.	Maire	

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 27
	<b>DIAGNOSTIC DES RISQUES</b>	2026



## Risque inondation


### Le risque sur la commune

ALEA	INONDATION
SCENARIO	<p>La commune du Paradou est concernée par le risque inondation sur une partie importante de son territoire. Deux secteurs sont concernés : le sud du village « Bas Paradou » (centre Est) et les exploitations agricoles de la partie Sud (les anciens marais).</p> <p>La commune est également concernée par l'onde de submersion du barrage de Serre-Ponçon dans les Hautes-Alpes qui générerait sur Le Paradou une inondation inférieure ou égale à une crue majeure du Rhône. Le délai d'arrivée de cette onde de submersion serait supérieur à 20 heures sur la commune.</p>
HISTORIQUE	La commune a fait l'objet de cinq arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cause d'inondations et coulées de boue, le plus récent en novembre 2011.
OUTILS DE SUIVI DE LA VIGILANCE	Wikiprédicte


### Actions à mettre en place

#### Dès réception de l'alerte

N°	ACTION A MENER	QUI	FICHES REFLEXE-SUPPORT OBSERVATIONS
1	Recevoir les messages de vigilance et d'alerte émis par les services de l'Etat (Automate d'appels ou fax Préfecture)	Maire ou Première adjointe	
2	Assurer une veille météo en consultant régulièrement les outils à disposition de la commune (Météo-France, Prédicte-Services)	Services techniques municipaux	
3	Réunir les membres de la cellule de suivi	Maire ou Première adjointe	
4	Contrôler le bon écoulement des eaux dans les secteurs sensibles	Services techniques municipaux	
5	Tenir la main courante de l'événement	Secrétariat	Trame main courante
6	Informers les membres du poste de commandement communal pour être prêts à agir <u>si la situation se détériore</u> et en informer le Préfet	Maire ou Première adjointe	
7	Informers la population de la vigilance	Cellule communication	
8	Envisager le maintien ou annulation des manifestations prévues sur la commune	Elu	
9	Se mettre en contact avec les acteurs concernés (SIDPC, SDIS, CD, ...)	Elu	
10	Alerte de la population en zone à risque (Bas Paradou) avec les moyens communaux adaptés, transmission des mesures de sauvegarde à appliquer.	Cellule communication	
11	Evacuation des populations exposées si nécessaire après mise en œuvre des moyens nécessaires	Cellules de terrain	
12	Ouverture et mise en place de centres d'accueil des impliqués (CAI)	Cellule soutien des populations	
13	Organisation de l'hébergement et du ravitaillement si nécessaire		

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 28
	<b>DIAGNOSTIC DES RISQUES</b>	2026

N°	ACTION A MENER	QUI	FICHES REFLEXE-SUPPORT OBSERVATIONS
1	Prévoir au besoin les mesures de relogement temporaire	Maire ou Première adjointe	
2	Mettre en place si nécessaire une assistance administrative des personnes sinistrées		
3	Recenser et estimer les dégâts, coordonner les actions de remise en état		
4	Organiser le retour d'expérience		

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 29
	<b>DIAGNOSTIC DES RISQUES</b>	2026



## Risque mouvement de terrain

### Le risque sur la commune

ALEA	MOUVEMENT DE TERRAIN
SCENARIO	La commune du Paradou peut connaître des phénomènes de coulées de boue, de chutes de blocs, de glissements de terrain et d'effondrements localisés (gisement de bauxite anciennement exploités). La commune peut également connaître des phénomènes de retrait-gonflement des argiles.


### Actions à mettre en place

#### Dès réception de l'alerte

N°	ACTION A MENER	QUI	FICHES REFLEXE-SUPPORT OBSERVATIONS
1	Réceptionner l'alerte	Maire ou Première adjointe	
2	Prendre contact avec les acteurs compétents (CD, SDIS, gendarmerie) pour faire un point sur la situation, l'évolution attendue, et éventuellement le besoin d'assistance logistique	Maire ou Première adjointe	
3	Réunir les membres de la cellule de suivi en informer le Préfet	Maire ou Première adjointe	
4	Tenir la main courante de l'événement	Elu	Trame main courante
5	Mettre en place un périmètre de sécurité autour de la zone à risque	Cellules de terrain	
6	Informar la population si nécessaire	Cellules de terrain	
7	Organiser si nécessaire l'accueil, voire l'hébergement des personnes bloquées et/ou sinistrées	Cellules de terrain	

#### Post-crise

N°	ACTION A MENER	QUI	FICHES REFLEXE-SUPPORT OBSERVATIONS
1	Prévoir au besoin les mesures de relogement temporaire	Maire ou Première adjointe	
2	Mettre en place si nécessaire une assistance administrative des personnes sinistrées		
3	Recenser et estimer les dégâts, coordonner les actions de remise en état		
4	Organiser le retour d'expérience		

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 30
	<b>DIAGNOSTIC DES RISQUES</b>	2026



## Risque sismique


### Le risque sur la commune

ALEA	MOUVEMENT DE TERRAIN
<b>DEFINITION</b>	<p>Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.</p> <p>La commune du Paradou est située en zone de sismicité modérée, conformément aux dispositions du décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français.</p>
<b>SECTEURS CONCERNES</b>	Toute la commune

### Actions à mettre en place


#### Séisme avéré (secousses ressenties)

N°	ACTION A MENER	QUI	FICHES REFLEXE-SUPPORT OBSERVATIONS
1	Déclencher le plan communal de sauvegarde (PCS) Réunir les membres du poste de commandement communal (PCC)	Maire ou Première adjointe	Organisation de crise Annuaire de crise
2	Armer le PCC dans une des écoles si possible (bâtiment parasismique)	Elu	
3	Tenir la main courante de l'événement	Cellule secrétariat-communication	Trame main courante
4	Se mettre en relation avec les services de secours publics (pompiers, gendarmerie, etc.) pour les informer que le PCS est déclenché et que la cellule de crise est opérationnelle	Maire ou Première adjointe	Annuaire de crise
5	Circuler dans la commune afin de diffuser les consignes de sécurité	Cellule soutien technique-logistique	
6	Dans le cas où les transmissions habituelles fonctionnent, mettre en place un standard de crise permettant de recueillir les besoins en intervention	Cellule secrétariat	
7	Faire évacuer tous les bâtiments communaux et les ERP par mesure de prévention	Cellule soutien technique-logistique	
8	Orienter les gens vers les zones éloignées des bâtiments et câbles électriques, et éloignées des falaises (risque de chutes de blocs)	Cellule soutien technique-logistique	
9	Préparer des repas en extérieur et les distribuer	Cellule soutien des populations	
10	Recenser les personnes accueillies et transmettre toutes les informations au sujet de personnes disparues permettant d'orienter les secours	Cellule soutien des populations	
11	Contacter les gestionnaires de réseau (EDF, GDF, Eau, etc.) pour mise en sécurité des réseaux	Cellule soutien technique-logistique	Annuaire de crise
12	Interdire toute entrée dans les bâtiments (diffusion régulière des consignes)	Cellule soutien technique-logistique et Cellule secrétariat-communication	
13	Assister les pompiers dans la recherche des personnes bloquées dans les bâtiments effondrés	Cellule soutien technique-logistique	
14	Informers le préfet de la situation en cours et demander moyens complémentaires si nécessaire	Maire ou Première adjointe	

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 31
	<b>DIAGNOSTIC DES RISQUES</b>	2026

**Post-crise**

N°	ACTION A MENER	QUI	FICHES REFLEXE-SUPPORT OBSERVATIONS
1	Prévoir au besoin les mesures de relogement temporaire	Maire ou Première adjointe	
2	Mettre en place si nécessaire une assistance administrative des personnes sinistrées		
3	Recenser et estimer les dégâts, coordonner les actions de remise en état		
4	Organiser le retour d'expérience		

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 32
	<b>DIAGNOSTIC DES RISQUES</b>	2026



## Risque canicule

### Références

- Plan départemental de gestion d'une canicule
- Registre Nominatif des personnes vulnérables

Numéro vert « Canicule Info Service » : **0 800 06 66 66**

### Le dispositif Canicule

Le dispositif structuré en 4 niveaux inclut :

- ✓ Un système d'alerte canicule et santé : évaluation quotidienne des risques météo canicule, par Météo-France, et des risques sanitaires par Santé Publique France
- ✓ Un numéro vert « canicule info service » le 0 800 06 66 66

#### Niveau 1 = veille saisonnière (carte de vigilance météo verte)

Elle est activée tous les ans par le Préfet du 1<sup>er</sup> juin jusqu'au 15 septembre sauf conditions particulières justifiant son maintien.

##### Missions communales

- S'assurer de la mise à jour du registre nominatif des personnes vulnérables.
- Diffusion des dépliants d'informations aux personnes les plus vulnérables.
- Consulter quotidiennement la carte de vigilance de Météo-France à 16 h.

#### Niveau 2 = « Avertissement Chaleur » (carte de vigilance météo jaune)

Phase de veille renforcée, probabilité d'évolution vers une vigilance orange. Mise en alerte des services communaux, en particulier avant un week-end.

##### Missions communales

- Mise en alerte des élus.
- Leur principale mission est de prendre contact avec les personnes ne bénéficiant d'aucune aide et/ou de soins à domicile : contact téléphonique suivi de visite à domicile sur demande des intéressés.
- Diffusion de messages de prévention et de recommandations.
  - Vérification des dispositifs opérationnels.


#### Niveau 3 = « Alerte Canicule » (carte de vigilance météo orange)

L'alerte canicule est déclenchée par le Préfet. Il en informe les services de l'Etat, le Conseil départemental 13, les communes par sms et fax. Il lève le dispositif quand la situation le permet.

A l'échelon communal, déclenchement du Plan communal de sauvegarde (PCS) et activation d'une cellule de suivi, selon la situation.

##### Missions communales

- Renforcement des actions menées dans le cadre du niveau 2 :
  - Communication sur le niveau d'alerte et relais des informations auprès de la population,
  - Distribution d'eau potable,
  - Communication sur lieux climatisés, horaires modulés.
- Veiller à la continuité de la prise en charge des personnes isolées ou vulnérables.
- Mettre en place, en lien avec les autorités préfectorales, les mesures exceptionnelles qui seraient nécessaires.

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 33
	<b>DIAGNOSTIC DES RISQUES</b>	2026

#### **Niveau 4 = « Mobilisation Maximale » (carte de vigilance météo rouge)**

Le classement en niveau 4 « mobilisation maximale » relève d'une décision du 1<sup>e</sup> ministre. A l'échelon départemental, le Préfet met en œuvre le dispositif ORSEC - activation du Centre opérationnel départemental (COD).

A l'échelon communal, déclenchement du Plan communal de sauvegarde (PCS) et activation du Poste de commandement communal (PCC).

#### **Missions communales**


- Se mettre à disposition du Préfet et lui rendre compte de la situation.
- Renforcer les actions et dispositifs communaux :
  - Relais de l'alerte et des mesures de sauvegarde à la population,
  - Distribution d'eau potable.
- Veiller à la continuité de la prise en charge des personnes isolées ou vulnérables.
- Organiser leur déplacement vers un Centre d'accueil des impliqués (CAI) rafraîchi ou climatisé si besoin.
- Mettre en place, si nécessaire et en lien avec les autorités préfectorales, des mesures exceptionnelles pour pallier : des ruptures de réseaux, une pénurie d'eau potable, la saturation des établissements de santé, des décès massifs ...

Le Préfet lève le dispositif de niveau 4 « Mobilisation Maximale » sur instruction du 1<sup>e</sup> ministre.

#### **Fin du dispositif**

##### **Mission communale**

- Organisation par la commune d'une réunion post-événement afin d'évaluer l'efficacité du dispositif communal mis en place

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 34
	<b>DIAGNOSTIC DES RISQUES</b>	2026



## Risque épidémie-pandémie

### *Le dispositif « épidémie »*

#### ⇒ La phase d'alerte

Mettre en place si les circonstances l'exigent, une cellule de veille composée a minima, du correspondant « épidémie/pandémie ». Les éléments techniques nécessaires à la communication de l'alerte seront transmis au Maire par les services de l'Etat.

#### Missions communales

Le Maire participe à l'alerte des populations et assure la coordination locale des opérations :

- Limitation des risques de contagion (protection individuelle, vaccination, masques...),
- Maintien des capacités de la commune à faire face aux besoins quotidiens de la population,
- Protection individuelle des acteurs communaux de la crise (masque FFP2 ou FFP1, vaccination).

Il met en œuvre les missions essentielles indispensables dans le cadre du plan de continuité des activités :

#### ⇒ La phase épidémique

Déclencher le Plan Communal de Sauvegarde.

#### Missions communales

- Maintien des activités / Maintien de la capacité des services communaux à faire face à la crise et protection des acteurs communaux,
- Maintien du lien social et sanitaire / Organisation de la solidarité au niveau local (avec la RCSC, les AASC et les professionnels de santé), évaluation des populations précarisées et renforcement des aides aux personnes dépendantes,
- Missions de police administrative / Mesures de restrictions d'activités professionnelles non essentielles et d'activités collectives dont la fermeture d'établissements d'enseignement et de formation, organisation de la gestion des déchets,
- Participation à l'organisation d'une éventuelle campagne de vaccination et/ou de distribution d'équipement (masques ...) ou de produits pharmaceutiques.

#### ⇒ Levée du dispositif

Organisation par la commune d'un retour d'expérience, afin de vérifier l'efficacité du dispositif communal et d'y apporter, si nécessaire, des modifications.


### *Le dispositif « Campagne de vaccination »*

Déclenchement du PCS à la demande du Préfet dont le Maire applique les consignes.

Le Maire met en **pré-alerte** les personnes de son équipe susceptibles d'intervenir, notamment sur les aspects logistiques et ressources humaines administratives. Il active si besoin son plan de continuité d'activités.

Il participe à l'organisation de la campagne de vaccination sur son territoire, selon le scénario retenu par le Préfet :

- En contribuant à l'identification de locaux et à leur mise à disposition,
- En apportant un appui en termes de ressources humaines (sécurisation, gestion administrative des centres de vaccination ...),
- En participant à l'information de la population et particulièrement en informant les personnes vulnérables isolées.

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 35
	<b>DIAGNOSTIC DES RISQUES</b>	2026



## Perturbation de l'alimentation en eau potable


### Le risque sur la commune

ALEA	PERTURBATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
SCENARI DE PERTURBATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Introduction malveillante de produits nocifs ;</li> <li>✓ Altération de la qualité de l'eau au sein du réseau d'eau (du captage au robinet du consommateur) consécutive à des incidents de fonctionnement (techniques, fausses manœuvres, ...) ; des retours d'eau polluée... ;</li> <li>✓ Détérioration physique des ouvrages du réseau d'eau par : phénomènes naturels (sécheresse, inondation...), causes anthropiques (erreurs humaines, accident).</li> </ul>
EXPLOITANT	Compétence communautaire : Régie Eau Assainissement CCVBA, délégataire de service public
HISTORIQUE	Néant

### Actions à mettre en place

Dès réception de l'alerte

N°	ACTION A MENER	QUI	FICHES REFLEXE-SUPPORT OBSERVATIONS
1	Former la cellule de suivi et en informer le Préfet	Maire	<a href="#">Annuaire de crise</a>
2	Informar l'ensemble des élus et des agents municipaux membres de l'organisation de crise	Cellule de suivi	<a href="#">Annuaire de crise</a>
3	Tenir la main courante de l'événement	Cellule de suivi	<a href="#">Fiche support main courante</a>
4	Prendre, en liaison avec le ou les producteurs-distributeurs, les premières mesures locales d'urgence, notamment certaines restrictions d'usage, après avis de l'Agence Régionale de Santé	Cellule de suivi	
5	Prendre si nécessaire des arrêtés relatifs à la restriction et interdictions d'usage de l'eau dans le cadre de son territoire	Cellule de suivi	
6	Informar la population	Cellule de suivi	
7	En cas de nécessité, organiser la distribution d'eau de secours - embouteillée ou amenée par camions-citernes - à la population.	Cellule de suivi	

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 36
	<b>DIAGNOSTIC DES RISQUES</b>	2026



## Risque transport de matières dangereuses par voie routière et canalisation

### Le risque sur la commune


ALEA		TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES PAR VOIE ROUTIERE ET CANALISATION	
SCENARIO	INCIDENT NOTABLE	Désordres significatifs, longs délais de retour à la normale, potentialité du risque	Activation de la cellule de suivi ou du plan communal de sauvegarde (PCS) selon la situation
	ACCIDENT	Impact potentiel significatif, actuel, populations atteintes ou menacées, désordre sévère de la circulation, pollution importante	Déclenchement « ORSEC TMD » Activation du plan communal de sauvegarde (PCS)
SECTEURS CONCERNES		La commune est concernée par le transport de matières dangereuses par canalisations et voie routière (D17). Deux canalisations enterrées de transport de matières dangereuses (gazoduc et oléoduc) traversent également la commune.	

### La gestion de crise

Actions à mettre en place

#### Dès réception de l'alerte


N°	ACTION	QUI	FICHES REFLEXE-SUPPORT OBSERVATIONS
1	Former la cellule de suivi	Maire ou Première adjointe	Annuaire de crise Conseil municipal Personnel administratif et technique Partenaires extérieurs (Préfet et sapeurs-pompiers)
2	Prendre contact avec les acteurs compétents (CD, SDIS, gendarmerie) pour faire un point sur la situation, l'évolution attendue, et éventuellement le besoin d'assistance logistique : taille du périmètre de sécurité ? message d'information à transmettre aux riverains ? mesure préconisée : mise à l'abri ou évacuation ? Mode d'information (EMA ou porte-à-porte) ?	Maire ou Première adjointe	
3	Réunir les membres du poste de commandement communal si besoin et en informer le Préfet	Maire ou Première adjointe	
4	Tenir la main courante de l'événement	Cellule secrétariat	Trame main courante
5	Sur demande du commandant des opérations de secours (COS) et en lien avec les forces de l'ordre, mettre en place un périmètre de sécurité et des déviations de circulation pour empêcher tout accès à la zone d'intervention, et faciliter l'accès des secours	Cellule Soutien technique- logistique	
6	Informers la population	Cellule Soutien des populations	Fiche réflexe alerte des populations
7	Si la situation se prolonge (plus de deux heures), demander au COS s'il est nécessaire d'organiser le ravitaillement des équipes d'intervention	Cellule Soutien des populations	
8	Organiser régulièrement des points de situation afin de faire un point sur les actions en cours (tous services confondus : mairie et services extérieurs)	Maire	Trame de point de situation

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 37
	<b>DIAGNOSTIC DES RISQUES</b>	2026

N°	ACTION	QUI	FICHES REFLEXE-SUPPORT OBSERVATIONS
9	<p>Si les services de secours publics proposent d'organiser une évacuation des riverains :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mobiliser la cellule Soutien des populations pour ouverture d'un centre d'accueil ;</li> <li>✓ Définir les itinéraires d'évacuation, et le mode d'évacuation (voiture, à pied, etc.) en concertation avec les sapeurs-pompiers ;</li> <li>✓ Mobiliser la Cellule Soutien technique-logistique afin d'encadrer l'évacuation (relais de l'alerte, orientation et circulation) ;</li> <li>✓ Mettre en place une cellule d'écoute psychologique ;</li> <li>✓ Informer le Préfet.</li> </ul>	Poste de commandement communal (PCC)	Fiches réflexes Organisation d'une évacuation et Ouverture d'un centre d'accueil des impliqués
10	Informier le Préfet de la situation en cours et demander moyens complémentaires si nécessaire	Maire	Annuaire de crise Partenaires extérieurs

#### Post-crise

N°	ACTION	QUI	FICHES REFLEXE-SUPPORT OBSERVATIONS
1	Faire un état des lieux des réseaux communaux	Cellule Soutien technique-logistique	
2	Contactier les gestionnaires des réseaux pour organiser leur rétablissement	Cellule Soutien technique-logistique	Annuaire de crise Gestionnaires de réseaux
3	Organiser une réunion de retour d'expérience avec tous les acteurs qui sont intervenus	Maire	

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 38
	<b>DIAGNOSTIC DES RISQUES</b>	2026



## Paralysie des systèmes d'information

### 1. ANALYSE DE LA SITUATION

- ✓ Remonter tout incident ou dysfonctionnement à la chaîne fonctionnelle. [CF Schéma d'alerte communal page 6]
- ✓ Qualifier la situation au travers d'une première analyse rapide et estimer ainsi :
  - Le caractère malveillant du dysfonctionnement (versus la simple panne) ;

Attention, la caractérisation d'une cyberattaque peut être plus ou moins longue (plusieurs heures) en fonction des informations remontées. Par ailleurs, l'identification de l'origine de l'attaque est longue (plusieurs jours voire semaines) et complexe (besoins de logs, expertise), et ne constitue pas un prérequis aux premières actions de gestion de crise.

- La criticité de la situation, notamment en matière d'impact sur l'activité.

- ✓ En cas d'incident majeur, donner l'alerte auprès de l'autorité qualifiée à déclencher le dispositif de gestion de crise (PCS) et les actions induites par son déclenchement, dont l'information de l'autorité préfectorale. [CF Schéma d'alerte communal page 6]

### 2. ACTIONS A MENER EN CAS D'ATTAQUE PAR RANÇONGICIEL


#### Mesures d'urgence

- ✓ Débrancher les ordinateurs ou les serveurs du réseau sans les éteindre.

Débrancher le câble Ethernet de chaque ordinateur et de chaque serveur infecté, et désactiver leur connexion Wi-Fi pour isoler ces machines. En cas de doute, faire de même pour l'ensemble des machines.

Attention : si cela paraît contre-intuitif, le fait d'éteindre un appareil infecté ou suspect peut aggraver la situation au redémarrage, et/ou supprimer des indices et preuves pour l'investigation. Il faut donc laisser ces équipements allumés après les avoir isolés du réseau.

- ✓ Ne pas allumer les machines qui seraient éteintes avant l'attaque (afin d'éviter de les infecter).
- ✓ Alerter les services ou le prestataire informatique. [NEPTIS - Assistance :09 72 30 90 30]
- ✓ Solliciter de l'aide pour la résolution technique de l'incident [Voir fiche page 55].
- ✓ Vérifier que les sauvegardes sont bien isolées. Si ce n'est pas le cas, les débrancher du réseau (voir ci-dessus).
- ✓ Décider de couper (ou non) la connexion à Internet pour éviter la propagation de l'attaque (via la box ou l'équipement de cœur de réseau).

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 39
	<b>DIAGNOSTIC DES RISQUES</b>	2026

Isoler d'Internet le système d'information a généralement des impacts majeurs sur son fonctionnement et les services métiers. Il est préférable d'avoir préparé cette procédure en amont, en ayant pris en compte les situations en heures ouvrées et non ouvrées (qui valide, qui procède à l'opération technique).

- ✓ Ne pas payer la rançon.

Même si le montant de la rançon paraît parfois accessible, rien n'assure après paiement que les fichiers seront déchiffrés ou que l'ordinateur sera de nouveau utilisable. De plus, cela peut contribuer à alimenter un système et démarrer un cercle vicieux : après avoir payé, la commune risque d'être identifiée comme « bon payeur » par les cybercriminels. Dans certains cas, une solution de déchiffrement existe (voir le site No More Ransom).

### Résolution technique de l'incident

La résolution technique d'un incident cyber peut requérir plusieurs semaines à plusieurs mois de travail de la part des équipes internes et/ou du prestataire :


- Dans un premier temps, il est en effet nécessaire d'identifier les raisons du succès de la cyberattaque (notamment le vecteur d'intrusion) pour définir le périmètre de compromission du système d'information, et par conséquent, le niveau de maîtrise dont dispose l'attaquant.
- La compréhension de ces deux éléments doit permettre dans un premier temps de limiter les actions de l'attaquant (endiguement) puis dans un second temps, de l'évincer des systèmes.
- En fonction du périmètre de compromission, des actions de reconstruction, potentiellement sur plusieurs semaines ou mois, pourront alors être envisagées.

- ✓ Procéder à l'investigation, de préférence avec l'aide du prestataire choisi, afin d'identifier la source de l'infection et prendre les mesures nécessaires pour qu'elle ne puisse pas se reproduire.
- ✓ Faire une analyse antivirus et comportementale du matériel à l'aide d'une solution de type EDR (Endpoint Detection and Response).
- ✓ Conserver les preuves (après avoir pris consigne auprès des forces de sécurité intérieure), notamment pour pouvoir porter plainte (ex : le message piégé, les fichiers de journalisation (logs) de votre pare-feu, des copies des postes ou serveurs touchés). Voir la section « enjeux juridiques ».

**Si l'on sait garantir l'éradication des éléments malveillants, réinstaller les systèmes impactés** en effectuant une restauration complète des systèmes infectés, en reformatant les postes ou serveurs touchés, en lançant une réinstallation complète de ces équipements puis des données depuis une sauvegarde vérifiée comme saine.

**Reconnecter le ou les matériels à Internet et/ou aux connexions extérieures existantes**, en s'assurant de la non-persistence des attaquants.

Une reconnexion à Internet ou aux réseaux des partenaires alors que la source de l'infection n'a pas été identifiée et corrigée peut permettre aux attaquants de continuer leurs actions malveillantes.

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 40
	<b>DIAGNOSTIC DES RISQUES</b>	2026

### 3. Aide-mémoire : Actions à mener en parallèle

#### **COMMUNICATION DE CRISE**

En fonction de l'impact de l'attaque, il est possible que les outils de communication nominaux (ordinateurs, téléphones, site web) soient indisponibles. Il est nécessaire d'anticiper ce point en envisageant des outils résilients.

- ✓ **Définir le plan de communication**, en fonction des publics ciblés (contenu du message, moyens de communication, temporalité).
- ✓ **Alerter et informer les différents publics :**
  - En interne : vers les agents, afin de leur indiquer les consignes et les modalités de continuité de service.
  - En externe (liste non-exhaustive) :
    - Vers les administrés, pour les informer des consignes à suivre et des modalités de la continuité de service.
    - Vers l'intercommunalité, en particulier pour éviter une propagation (latéralisation) de l'attaque.
    - Vers les autorités (préfecture dans le cadre du déclenchement du PCS, CNIL, etc.).
    - Vers vos prestataires et partenaires (trésorerie, fournisseurs, etc.), pour éviter une propagation (latéralisation) et les prévenir des difficultés à venir.
    - Vers la presse.
    - Sur votre site web.
    - Sur les réseaux sociaux.
- ✓ **Mettre en place une veille sur les réseaux sociaux**, pour faciliter le suivi des impacts de la communication et anticiper les actions.
- ✓ **Veiller à informer chaque public concerné de la sortie de crise.**

#### **CONTINUITE D'ACTIVITE**

- ✓ **Lister l'ensemble des services et activités impactés et se poser la question des impacts induits sur la collectivité (en fonction du contexte socio-politique).**
- ✓ **Mettre en place les solutions de travail provisoires.**

Il est particulièrement risqué de remettre en production le système d'information impacté tant que les investigations et la remédiation n'ont pas abouti. Il est donc préférable d'avoir prévu des systèmes alternatifs et provisoires afin de fournir quelques services essentiels, notamment pour la gestion de crise (téléphones avec partages de connexion, postes informatiques isolés avec imprimantes directement connectées, fax, messagerie externalisée provisoire, etc.).

- ✓ **Identifier les services et activités à relancer / reconstruire en priorité.**


Le plan de continuité d'activité (PCA) et/ou le plan de reprise d'activité (PRA) sont deux documents permettant d'identifier les activités essentielles d'une commune et les moyens d'assurer leur continuité (de manière dégradée ou nominale). Une priorisation des actions techniques est faite en fonction des besoins de continuité d'activité et des obligations légales que doit respecter la commune (ex : fourniture de l'état civil - voir section « enjeux juridiques »). Elle est validée par le maire. Des communications aux utilisateurs et aux parties prenantes externes sont réalisées quand les services rouvrent.

- ✓ **S'assurer en particulier qu'il est possible de verser la paie des agents et/ou les prestations sociales aux administrés.**

En cas d'indisponibilité des éléments financiers, il peut être envisagé de se baser sur le versement effectué le mois précédent. Il est recommandé de contacter la DDFIP pour traiter ce sujet.

#### **METTRE EN PLACE UNE LOGISTIQUE ADAPTEE AUX ENJEUX ET A LA DUREE DE LA CRISE**

Voir les autres parties du PCS

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 41
	<b>DIAGNOSTIC DES RISQUES</b>	2026

### **RESSOURCES HUMAINES**

- ✓ Redéployer les agents sur certaines activités.

La perte des services numériques augmente le temps de travail (ex : rédaction à la main, archives). Pour gagner en efficacité sur ce qui est important et prioritaire, il peut être nécessaire de redéployer du personnel (notamment des agents dont l'activité serait à l'arrêt suite à l'attaque).

- ✓ **Préserver les agents en assurant des roulements et des créneaux de repos** (en particulier pour les équipes informatiques).

En complément, de la restauration, des moyens de transport peuvent être mis à disposition des équipes impliquées (notamment en dehors des jours/heures ouvrés habituels). Un réaménagement temporaire d'une partie des locaux peut être effectué si nécessaire.

### **ENJEUX JURIDIQUES**

- ✓ **Identifier si certaines obligations auprès des administrés, des partenaires ou des fournisseurs ne peuvent pas être respectées.**

Le cas échéant, adapter le plan de continuité/reprise d'activité pour garantir des actions prioritaires. Dans un contexte d'élections, il est également important de pouvoir assurer le déroulement du processus électoral.

- ✓ **Porter plainte** auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie dont dépend la commune (au plus tôt et en parallèle de la résolution technique de l'incident).
- ✓ **En cas d'atteinte aux exigences en matière de protection des données personnelles, déclarer son incident auprès de la CNIL** [Notifier une violation de données personnelles | CNIL].
- ✓ **Renforcer la vigilance vis-à-vis des fraudes d'opportunité.**


Des personnes malintentionnées, informées de la cyberattaque visant la commune, peuvent profiter de la situation pour commettre des fraudes (ex : fraude au faux virement). Il est conseillé de mettre en place des processus de vérification et de validation, en particulier pour les paiements.

### **SORTIE DE CRISE**

- ✓ **Vérifier que les conditions nécessaires à la sortie de crise sont atteintes.**

Les conséquences d'une attaque sur l'activité d'une commune peuvent être visibles pendant plusieurs mois, voire après une année (ex : maintien de processus dégradés, réinstallation du matériel).

- ✓ **Veiller à informer tous les publics concernés de la sortie de crise.**
- ✓ **Effectuer un retour d'expérience sur la crise.**

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 42
	<b>DIAGNOSTIC DES RISQUES</b>	2026

## Risque Sanitaire

**Aèdes Albopictus (moustique tigre)** : Le moustique tigre est capable de transmettre à l'homme différents virus dont ceux de la dengue, du chikungunya et du Zika. Bien que ces maladies sévissent principalement en zones tropicales, la survenue de cas autochtones (contractés sans voyage) en France métropolitaine représente un risque bien réel.

**En cas de maladie vectorielle (zika, chikungunya, dengue, fièvre jaune...) :**

Alors que la moitié des départements sont désormais sous la menace du moustique tigre (*Aedes albopictus*) et des maladies dont il est le vecteur, un décret du 29 mars 2019 renforce le dispositif de prévention des maladies vectorielles. Ce décret officialise et conforte le rôle des maires dans la lutte anti-vectorielle, en introduisant dans le code de la santé publique une section sur les "mesures d'hygiène et de salubrité permettant de lutter contre les insectes vecteurs", entièrement consacrée aux différentes missions des maires en la matière.

Le décret du 29 mars précise ainsi que "le maire, dans le cadre de ses compétences en matière d'hygiène et de salubrité, agit aux fins de prévenir l'implantation et le développement d'insectes vecteurs sur le territoire de sa commune".

À ce titre, le texte lui confère plus précisément trois missions :

- celle d'informer la population sur les mesures préventives nécessaires et d'organiser des actions de sensibilisation du public, le cas échéant en lien avec le préfet.
- dans le cadre de ses compétences sur l'assainissement des mares communales (article L.2213-30 du CGCT), celle de mettre en place, dans les zones urbanisées, un programme de repérage, de traitement et de contrôle des sites publics susceptibles de faciliter le développement des insectes vecteurs.
- celle d'intégrer, au sein du plan communal de sauvegarde, un volet relatif à la lutte anti-vectorielle en cas d'épidémies de maladie vectorielle, en déclinant le dispositif Orsec départemental.

Le moustique tigre est capable de transmettre à l'homme différents virus dont ceux de la dengue, du chikungunya et du Zika. Bien que ces maladies sévissent principalement en zones tropicales, la survenue de cas autochtones (contractés sans voyage) en France métropolitaine représente un risque bien réel. Ainsi, en 2010, deux cas autochtones de dengue et deux cas autochtones de chikungunya ont été détectés respectivement à Nice et à Fréjus. En 2013, un cas autochtone de dengue a également été identifié dans les Bouches-du-Rhône.

### **Les bons gestes pour éviter la prolifération :**

Le Moustique tigre est adapté à l'environnement humain et se développe préférentiellement dans des environnements péri-urbains, ainsi que dans des zones urbaines très denses.

- Videz régulièrement (au moins une fois par semaine) vos coupelles, sous les pots de fleurs et vases extérieurs ou supprimez-les.
- Videz régulièrement (ou mettez à l'abris de la pluie) puis retournez vos seaux, matériel de jardin et récipients divers.
- Recouvrez à l'aide d'un filet moustiquaire ou de tissu vos bidons de récupération d'eau en vous assurant que les moustiques ne pourront pas accéder à l'eau

# Risque Effondrement de Bâtiment

## Les caractéristiques d'un séisme

### Définition

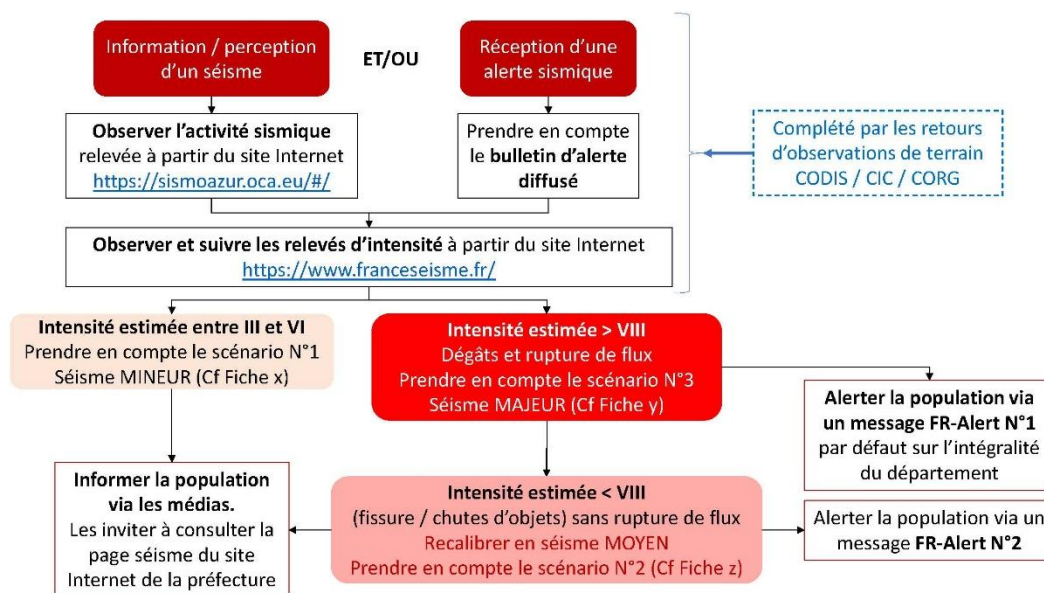
Un séisme est une secousse du sol résultant de la libération brusque d'énergie accumulée par les déplacements et les frictions des différentes plaques de la croûte terrestre. Cette libération d'énergie provoque une rupture brutale des roches le long d'une faille dégageant des ondes sismiques dont leur passage à travers le sol entraîne des vibrations qui peuvent être ressenties à la surface.

### Description de l'échelle d'intensité macrosismique

EMS-98 Intensité	Ressenti	Effets	Scénario ORSEC
I	Non ressenti	Non ressenti	
II-III	Faible	Vibrations légères, ressenties par quelques personnes	Scénario 1 Séisme mineur
IV	Léger	Ressenti à l'intérieur des habitations, les objets vibrent, peu de personnes se réveillent, des portes et des volets tremblent	Scénario 1 Séisme mineur
V	Modéré	Ressenti à l'intérieur des habitations par la plupart, de nombreuses personnes sont réveillées, des objets sont renversés, des fissures fines apparaissent, des chutes de plâtre, on perçoit des dégâts légers	Scénario 1 Séisme mineur
VI	Fort	Nombreux dormeurs sont réveillés, des difficultés à se tenir debout, la plupart des bâtiments anciens subissent des dégâts modérés avec fissures importantes, chutes de cheminées, quelques matériaux de maçonnerie on note des dégâts plus importants	Scénario 2 Séisme moyen
VII	Très fort	Nombreux dormeurs sont réveillés, des difficultés à se tenir debout, la plupart des bâtiments anciens subissent des dégâts modérés avec fissures importantes, chutes de cheminées, quelques matériaux de maçonnerie on note des dégâts plus importants	Scénario 2 Séisme moyen
VIII	Violent	On enregistre des dégâts plus importants dans de nombreux bâtiments	Scénario 3 Séisme majeur
IX	Très violent	Seules quelques constructions bien solides résistent, de nombreux éléments fragiles et des matériaux anciens s'écroulent,	Scénario 3 Séisme majeur
IX	Très violent	La plupart des bâtiments, même solides, s'effondrent, destruction générale-destruction massif	Scénario 3 Séisme majeur
X+	Extrême	La plupart des bâtiments, même solides, s'effondrent, destruction communautaire, destruction massif	Scénario 3 Séisme majeur

### Activation du dispositif ORSEC

### Activation du PCS



Lorsque des dégâts sont constatés et/ou que la population est directement menacée par l'évènement, le maire doit déclencher son PCS ou armer son PCC en format complet. **Une vérification sur l'état de stabilité du PCC est nécessaire avant de mobiliser les membres de la cellule de crise.**

Le maire de/des communes concernées peut être chargé de l'hébergement et du ravitaillement des renforts.


Chaque commune devra prendre attache avec la cellule Collectivité du COD 13.

#### Scénario 1 Séisme MINEUR (simple secousse)

DOS	Maires
COD	Pas d'activation du COD mais action d'information de la préfecture
COMMUNICATION	Communication centralisée par la préfecture

#### Scenario 2 Séisme moyen (intensité < VIII)

DOS	PREFET
COD	Activé avec -une cellule collectivités -Une cellule Poste évènement
COMMUNICATION	Communication centralisée par la préfecture
Entité menante	SDIS et BMPM
Entité concourante	PPD -SIS-DIPN/GGD-DDTM-DREAL-ARS-DSDEN

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 45
	<b>DIAGNOSTIC DES RISQUES</b>	2026

**Scenario 3 Seisme Majeur ( intensité > VIII avec rupture de flux)**

DOS	PREFET
COD	Activé avec -une cellule collectivités -CIP
COMMUNICATION	Communication centralisée par la préfecture
Entité menante	SDIS et BMPM
Entité concourante	PPD -SIS-DIPN/ GGD-DDTM-DREAL-ARS-DSDEN-SAMU-AFPS-ENEDIS-ORANGE-DMD-MAMP

Les services communication des collectivités concernées prennent contact avec le service communication de la préfecture afin de travailler en synergie pour tous les scénarios

**Principales mesures à prendre :**

Dès qu'un séisme est ressenti (avec ou sans dégâts apparents sur des bâtiments), une communication doit être faite rapidement, via les réseaux sociaux, médias, moyens d'alerte, vers la population pour préciser/rappeler les consignes de sécurité.

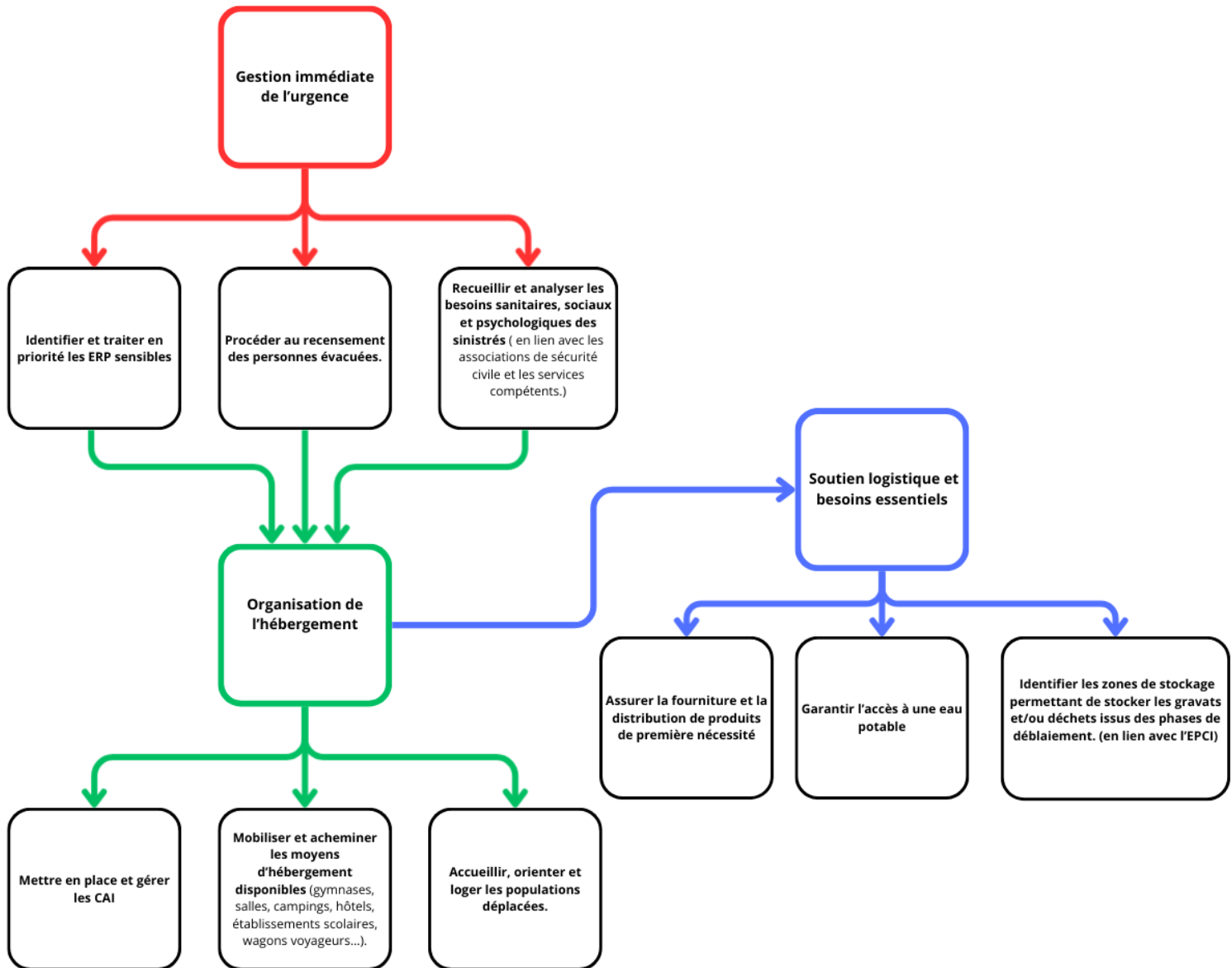
Il est également possible de solliciter la préfecture pour déclencher FR-Alert, si ce dernier n'a pas encore été activé.


**Exemple de message FR-Alert**

*Un séisme vient d'avoir lieu dans les Bouches du Rhône, des répliques peuvent se produire pendant les prochaines heures/jours. Dans ce cas, restez calme, respectez ces consignes :*

- *A l'intérieur, éloignez-vous des fenêtres, mettez-vous sous ou collé à un élément solide ou porteur, protégez-vous la nuque avec les mains. N'utilisez pas les ascenseurs. Coupez gaz, eau, électricité ;*
- *A l'extérieur, attention aux chutes d'éléments des bâtiments ;*
- *Appeler les secours uniquement en cas d'urgence absolue ;*
- *Ecoutez ICI (ex France Bleu).*

Action à entreprendre en cas de séisme pour assurer la sécurité des personnes et des biens sur sa commune :



	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 47
	<b>DIAGNOSTIC DES RISQUES</b>	2026

**Actions à entreprendre après un séisme pour assurer un retour à la normale progressif :**

- Participer avec les gestionnaires et l'ARS à la remise en état des réseaux d'eau potable si nécessaire
- Participer avec le Conseil Département à la remise en état des réseaux de transport
- Participer à la consolidation des édifices avec la DDTM et autres partenaires potentiels
- En cas de besoin et en attendant le retour des diagnostics bâtementaires, mettre en place ou maintenir un centre d'accueil des impliqués
- Procéder à la réquisition, si besoin, de chambres d'hôtels, de résidences de tourisme ou de logements durable
- Création d'un guichet unique :
  - o Pour que les impliqués puissent signaler leurs dégâts sur le logement
  - o Aide aux dons matériels et à la gestion des bénévoles
- Activer son Plan de Continuité d'Activité afin d'assurer une reprise du service public et de l'activité économique

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 48
	<b>RECENSEMENT DES MOYENS ET ANNUAIRE DE CRISE</b>	2026

# **RECENSEMENT DES MOYENS ET ANNUAIRE DE CRISE**

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 49
	<b>RECENSEMENT DES MOYENS ET ANNUAIRE DE CRISE</b>	2026

<b>RECENSEMENT DES MOYENS ET ANNUAIRE DE CRISE.....</b>	<b>44</b>
<b>RECENSEMENT DES MOYENS.....</b>	<b>504</b>
Moyens matériels communaux.....	504
Moyens privés.....	515
<b>ANNUAIRE DE CRISE.....</b>	<b>526</b>
Annuaire communal.....	526
Destinataires des alertes préfectorales.....	526
Conseil municipal.....	537
Personnel administratif et technique.....	548
Partenaires extérieurs.....	50
Autorités.....	50
Services extérieurs.....	50
Communes voisines.....	50
Réseaux.....	50
Transport collectif.....	57
Ravitaillement.....	51
Médias locaux.....	51
Pompes funèbres.....	51
Carburants.....	51
Urgences médicales - Professionnels de santé.....	52
Médecins.....	52
Infirmiers.....	52
Pharmacies.....	52
Associations de sécurité civile.....	52
<b>ENJEUX COMMUNAUX.....</b>	<b>53</b>

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 62
	<b>FICHES SUPPORT</b>	2026

# FICHES SUPPORT

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 63
	<b>FICHES SUPPORT</b>	2026

<b>FICHES SUPPORT .....</b>	<b>62</b>
EVALUATION DE LA SITUATION .....	64
ACTIVATION-DESACTIVATION DE LA CELLULE DE CRISE.....	65
MAIN COURANTE .....	66
ARRETE DE REQUISITION.....	67
FICHE D'APPEL TELEPHONIQUE.....	68
RECENSEMENT DES POPULATIONS ACCUEILLIES AU CAI .....	69
QUESTIONNAIRE ERP OU ENTREPRISE .....	70







**FICHES SUPPORT**

2026

## Main courante

HEURE	LIEU	EVENEMENT	DECISION-ACTION	RESPONSABLE DE L'ACTION

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 67
	<b>FICHES SUPPORT</b>	

## Arrêté de réquisition

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2212-2

Vu le code pénal, notamment l'article R642-1

Vu la loi N° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 16

Considérant l'urgence de la situation de (1) ..... survenue ce jour  
..... sur la commune du Paradou,

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune de moyens appropriés pour répondre à ses obligations,

### Article 1

(2) Madame le Maire du Paradou en qualité de Directeur des Opérations réquisitionne les personnes ou les matériels cités ci-dessous à l'entreprise :

(3).....

Description précise des personnes ou des matériels réquisitionnés :

.....  
.....

Les personnes / ou les matériels / devront se rendre/être disponibles dans le (ou les) lieux suivants :

.....  
.....

### Article 2

Le Directeur Général des Services, le Commandant de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

### Article 3

La levée de réquisition interviendra sur ordre ultérieur.

L'entreprise prestataire sera indemnisée par la commune du Paradou dans la limite des frais directs, et matériels exposés par elle, sans considération de profit.

### Date et heure de notification de l'arrêté de réquisition :

Nom et visa du réquisitionnaire :

Nom et visa du réquisitionné :

(1) Préciser la nature de l'événement

(2) Préciser le nom, prénom de l'élu rédigeant l'ordre de réquisition.

(3) Préciser le nom de l'entreprise, adresse, nom et qualité de son représentant.

(4) Date et heure de réquisition.

## Fiche d'appel téléphonique

**NOM DE L'APPELANT :**

Date de l'appel :

Heure de l'appel :

NOM de la personne :	Prénom :	Age :
Adresse :		
☎ fixe :	☎ portable :	

### 1 ISOLEMENT

- Vivez-vous seul(e) chez vous ? OUI  NON
- Si non : la personne qui vit chez vous est-elle en capacité de vous aider ? OUI  NON
- Avez-vous des visites ? OUI  NON
- Si oui : avez-vous une visite au moins une fois par semaine ? OUI  NON

### 2 HABITAT

- Avez-vous des voisins proches, même inconnus chez qui vous pourriez aller demander de l'aide ? OUI  NON
- Votre logement est-il frais ? OUI  NON
- Fermez-vous les volets en pleine chaleur ? OUI  NON
- Faites-vous fonctionner un ventilateur ? OUI  NON

### 3 AUTONOMIE

- Pouvez-vous vous déplacer seul(e) dans votre logement (pour accéder aux WC, réfrigérateur, au lit, etc.) ? OUI  NON
- Pouvez-vous boire seul(e) ? OUI  NON
- Si vous buvez de l'eau en bouteille, avez-vous des réserves ? OUI  NON   
*(cocher OUI si la personne boit de l'eau du robinet)*
- Pouvez-vous manger seul (e) ? OUI  NON

### 4 SANTÉ

- Avez-vous un médecin traitant ? OUI  NON
- Est-il en vacances en ce moment ? OUI  NON
- Je ne sais pas *(Si la personne ne sait pas, elle ne le voit pas souvent)* OUI  NON
- Avez-vous un traitement médical ? OUI  NON
- Si oui, avez-vous des réserves ? OUI  NON

### 5 RÉSULTATS

1 - Si moins de 5 carrés « noir » → Pas de déplacement chez la personne  
SAUF SI LA PERSONNE RÉPOND OUI A LA QUESTION SUIVANTE:

Êtes-vous d'accord pour que l'on vous rende visite ? OUI  NON

si oui

→ Intervention chez la personne

2 - Si > ou égal à 5 carrés « noir »

→ Intervention chez la personne

3 - Si état d'incohérence décelé chez l'appelé

→ Intervention chez la personne



	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 70
	<b>FICHES SUPPORT</b>	2026

## Questionnaire ERP ou entreprise

<b>ETABLISSEMENT</b>	<b>TELEPHONE</b>
<b>PERSONNE CONTACTEE</b> Nom-Prénom : Fonction : Autre numéro de téléphone le cas échéant :	<b>DATE-HEURE DU CONTACT</b>
<b>INFORMATIONS RECUEILLIES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de personnes présentes dans l'établissement :</li> <li>✓ Nombre d'enfants + âge :</li> <li>✓ Nombre de femmes enceintes :</li> <li>✓ Nombre de personnes ayant des difficultés pour se déplacer :</li> </ul> <p>Autres informations :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
<b>CONSIGNES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.</li> <li>✓ Identité de la personne désignée : .....</li> <li>✓ Transmettre vos coordonnées à votre interlocuteur.</li> <li>✓ Si une mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et ventilation.</li> <li>✓ Demander au personnel de l'établissement de regrouper si possible les enfants (par classe pour les écoles, avec manteau et cartable) et de préparer des activités.</li> </ul>	

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 71
	<b>CARTOGRAPHIE</b>	2026

# CARTOGRAPHIE

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 72
	<b>CARTOGRAPHIE</b>	2026

Liste des cartes :

- Scan 25 IGN
- Risque inondation
- Risque feu de forêt
- Porter à connaissance minier (étude Géoderis)
- Risque transport de matières dangereuses par route
- Risque transport de matières dangereuses par canalisation

Données de population INSEE 2024 : 2 239 habitants

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 73
	<b>ANNEXES</b>	2026

# ANNEXES

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 74
	<b>ANNEXES</b>	2026

Liste des annexes :

- Plans Particuliers de Mise de Sûreté des écoles